Traitement des maîtresses d'une école tenue par les soeurs.

Numéro d'inventaire : 1979.12595.1
Type de document : texte ou document administratif
Éditeur : Directoire du district de Toul (Toul)
Période de création : 4e quart 18e siècle
Date de création : 1792
Description : Feuille double manuscrite.
Mesures : hauteur : 346 mm ; largeur : 208 mm
Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.
Filière : École primaire élémentaire
Niveau : Élémentaire
Nom de la commune : Toul
Nom du département : Meurthe-et-Moselle
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 3
Lieux : Meurthe-et-Moselle, Toul

163 V°

M ~~quandjean~~ Viard
442. R.d le 13. 9bre f.o 171. V°

N.o 893
Dit. le 13. 7bre

Bureau de M. Rollin
Vide Registre
1792 f.o 163 V°

Vû par le directoire du District de Toul l'arrêté pris par le directoire du Département de la Meurthe en datte du 15. 8bre 1792. portant mandement sur le Receveur du District de cette ville a peine de contrainte de la somme de neuf cent trente huit livres dix sept sols deux deniers faisant le montant des Rentes duës par la Nation à l'Etablissement des cy devant Soeurs Vathelattes de cette ville jusqu'au 31, Xbre 1791. inclusivement.

Le directoire apres avoir oui, le rapport et Procureur sindic, délibérant sur l'emploi a faire de la dite somme en exécution du dit arrêté du Département qui porte quelle sera employée aux plus pressants besoins de l'Etablissement dont s'agit et notament à l'acquittement des traitements des Maitresse d'Ecole.

Apres le dépouillement fait des sommes allouées par le directoire du Département et comprises dans l'Etat de Quinzaine et d'apres l'inspection des titres de Créance le directoire a Reconnu 1.° que dans la somme de neuf cent trente huit livres dix sept sols deux deniers les maitresses d'Ecole de Toul doivent y etre comprises pour la somme de trois cent soixante